

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article3080>



Aspects pédagogiques de la rentrée sous pandémie - Intervention de Marc Rollin (BN, Lyon)

- Syndicats



et motions de l'EE dans les instances nationales du SNES - CAN du SNES-FSU des 23 et 24
Date de mise en ligne : jeudi 25 juin 2020

Date de parution : 1er septembre 2020

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

J'interviens sur les aspects pédagogiques de la rentrée car même si le texte proposé aujourd'hui a en partie repris des éléments contenus dans notre amendement, certains en sont absents.

Ce qui a été nommé « enseignement » au moment du confinement/déconfinement a montré toutes ses limites : non anticipé, il a laissé des enseignant-es non outillé-es face à leur propre éthique et identité professionnelle, enfermés dans des contraintes matérielles, à devoir choisir seul-es ce qui était juste ou bon pour leurs élèves. Malgré tous leurs efforts, l'école, déjà inégalitaire, l'est devenue plus. Quant à la reprise, toujours plus brouillonne à chaque nouvelle étape annoncée dans l'urgence par le ministre, elle n'a pas atteint son objectif central : faire revenir un maximum d'élèves fragiles et tenter de les raccrocher.

Par conséquent, la question de la rentrée est fondamentale, selon nous, sur trois points que nous avons pointés dans un seul et même amendement à la fin du texte action.

Le premier portait sur le présentiel/distanciel. Le SNES-FSU doit veiller au pseudo « télé-travail », qu'il revienne ou pas de manière obligatoire. En effet, la fracture numérique, tout comme l'offensive de groupes ou plateformes privés, voire de collègues qui voient là une occasion rêvée pour leur propre carrière, sont autant d'alertes sur les dérives majeures d'externalisation et de marchandisation que pourraient représenter un élargissement non concerté des dispositifs tous azimuts qui ont existé pendant la période écoulée. Or, le texte proposé ne pointe que le problème en cas de reprise de la pandémie.

Le second ajout portait sur la nécessité d'aménagements, plutôt que d'allègements, de programmes car, si avant la crise sanitaire, la plupart d'entre eux étaient déjà fort critiquables tant sur le plan des contenus que sur celui de la structure ou des modes d'évaluation et de certification, ils sont tout simplement devenus infaisables après. Et plus encore dans la perspective des épreuves et examens actuels que le Ministère ne semble pas pressé de modifier, alors que c'est inévitable. Mais le texte proposé ne le revendique pas.

Le troisième portait sur l'annonce d'évaluations diagnostiques en septembre. Outre le fait que les enseignant-es n'ont pas besoin d'un ministre pour en réaliser ou simplement pour repérer rapidement leurs élèves fragiles, la priorité de la rentrée n'est pas à faire passer des tests standardisés dans les disciplines dites fondamentales pour des statistiques dont on ne fera rien. La priorité est aux apprentissages. De ce point de vue, le SNES-FSU doit obtenir des garanties qu'en cas de dédoublements pour cause de virus, les cours de sciences, de langues, notamment de LV2, de LCA, d'éducation musicale ou d'arts plastiques pourront se tenir, contrairement à la période écoulée pendant laquelle ces cours se sont souvent retrouvés minorés. Là encore, si le texte y fait référence il ne se mandate ni contre ces tests ni sur des garanties que tous les enseignements existent, en cas d'organisation mixte de la scolarité en présentiel-distanciel ou de maintien de groupes-classes à cause du virus.

Autrement dit, il s'agit d'anticiper, contrairement au Ministère, les différents scénarios de rentrée et nous doter de mandats, dès aujourd'hui, afin de ne pas tomber dans les pièges qu'on nous tend, comme celui des assises du numérique qui voudraient faire croire à l'opinion et à la profession que le débat autour du sujet n'est qu'une question technique quand il s'agit en fait d'une question éminemment politique, économique et pédagogique puisque la relation élèves-enseignant-es se trouve profondément modifiée et ses objectifs, détournés.